

## COLLEGE GASTON FÉBUS – LANNEMEZAN

### SECTION SPORTIVE SCOLAIRE RUGBY

Assiduité, investissement, respect, plaisir : c'est autour de ces quatre principales valeurs que le rugby est enseigné à la Section Sportive Scolaire Rugby du collège.

- **Assiduité ; la section fait partie intégrante de l'emploi du temps, sa pratique est obligatoire pour les élèves inscrits.**

Ainsi, même quand ils sont dispensés, les élèves viennent participer à l'entraînement pour faire apprendre ou encadrer (rôle de responsable d'ateliers, arbitre). Tout cas particulier peut se traiter avec le coordonnateur de la section, lequel avisera de l'exceptionnelle absence de l'élève.

Cet enseignement sera évalué comme les autres disciplines et sera pris en compte dans l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

- **Investissement ; l'offre d'une pratique sportive approfondie nécessite un engagement soutenu et régulier pour se perfectionner**

Les élèves s'engagent jusqu'en classe de 3ème, condition essentielle pour garantir une formation complète et un suivi de qualité. L'objectif est d'aider les élèves à se développer et à se construire à travers la collaboration, l'opposition, le tout dans le respect de l'autre et des règles.

*Une option engage l'élève et sa famille durablement. Une seule dérogation à cette règle : lorsque l'option nuit gravement à la progression scolaire de l'élève, un arrêt de l'option peut être décrété par le chef d'établissement, après entretien avec la famille.*

- **Respect ; l'élève est invité à respecter son engagement dans la section et à respecter les autres**

Tout manquement aux règles de la charte signée par l'élève pourra entraîner la suspension de la participation à la section. L'appartenance à une section sportive scolaire n'est pas définitivement acquise. Elle peut être remise en cause à tout moment en cas de non-respect de la charte.

- **Plaisir ; la pratique doit contribuer à l'épanouissement et à la réussite scolaire**

Les élèves de la section rugby prennent volontairement des responsabilités et assurent le rayonnement du collège: tournois, liaison CM2/6<sup>ème</sup>, organisation d'événements. Cela doit permettre le réinvestissement des compétences acquises dans la section, mettre en avant les élèves et ainsi participer à leur épanouissement.

# Charte de la Section Sportive Scolaire Rugby

## **Exigences Sportives :**

- Suivre les cours d'EPS du collège.
- Etre présent obligatoirement lors de chaque séance, même en cas d'inaptitude ou dispense (absence éventuellement acceptée pour cas exceptionnel après discussion avec le coordonnateur).
- Adhérer à l'Association Sportive du Collège (20€ pour l'année scolaire).
- Participer aux compétitions de l'UNSS rugby (5 mercredis au maximum dans l'année).
- S'engager dans la section sportive avec envie lors de chaque séance.
- Avoir sa tenue de sport adaptée à la pratique du rugby, ainsi que des crampons et une paire de basket (si séance en salle).
- Respecter les installations et le matériel lors des entraînements et des compétitions.
- Faire preuve de fair-play en respectant les partenaires, les adversaires, les intervenants, les organisateurs aux entraînements et en compétition.

## **Exigences Scolaires :**

- Etre assidu, ponctuel et respectueux du règlement intérieur de l'établissement dans tous les cours du collège.
- Réussir au mieux sa scolarité en fournissant un travail régulier et de qualité afin d'obtenir les meilleurs résultats possibles dans toutes les matières.
- Véhiculer une image positive de la section sportive scolaire du collège au sein même de l'établissement ainsi qu'en déplacement.

***⚡ Le non respect de ces exigences pourra entraîner une exclusion temporaire ou définitive de la section sportive scolaire***

***⚡ En cas de problèmes de comportement ou de graves difficultés scolaires, l'établissement se réserve le droit de réétudier, après chaque concertation de toute l'équipe éducative, le maintien ou non de l'élève en section sportive.***

*Engagement  
de l'élève*

*Engagement  
des parents*

*Le coordonnateur*

*Le chef  
d'établissement*